



## « Le Point » a-t-il agi avec honnêteté et rigueur ?

Publié avec la mention « exclusif », sous le titre « L'employée sans papiers de Raquel Garrido et Alexis Corbière », l'article n'est finalement resté en ligne que quelques heures. Retiré aujourd'hui du site du *Point* avec les « excuses plates et sincères » de son directeur. « Les vérifications complémentaires que nous avons menées nous ont révélé que des erreurs et des manquements à la prudence avaient été commis », écrit Etienne Gernelle, qui annonce une « enquête pour comprendre ce qui s'est passé ».

L'article du *Point* accusait le couple de députés LFI d'exploiter une « femme sans papiers comme bonne à tout faire », travaillant « jour et nuit », notamment pour la garde de leur plus jeune fille. Selon Aziz Zemouri, l'auteur de l'article, cette « Algérienne de 36 ans » a fait l'objet d'un contrôle de police qui aurait révélé le pot-aux-roses. Le journaliste, qui assure avoir rencontré « des intimes de cette femme », s'appuie également sur ce qu'il présente comme des échanges de SMS entre elle et la députée, captures d'écran à l'appui.

Les deux députés ont aussitôt dénoncé dans un communiqué « un ramassis de mensonges » et déclaré vouloir « riposter judiciairement ». Quelques heures plus tard, c'est une [enquête de Mediapart](#) qui met sérieusement à mal les « révélations » du *Point*. Celle-ci liste de nombreuses fausses informations contenues dans l'article, notamment sur le lieu de domicile du couple et de scolarisation de leur petite fille.

Mediapart a pu établir qu'à des dates où cette dernière était censée être gardée par la jeune femme, elle l'était en réalité par ses parents ou ses grands-parents. Mediapart assure également que « questionné plus en détail », Aziz Zemouri aurait reconnu, contrairement à ses premières déclarations, ne pas avoir rencontré certaines personnes ni s'être rendu à certains endroits. Il maintient cependant que « la femme de ménage est sans papiers et exploitée par Garrido-Corbière ».

Le SNJ-CGT demande que toute la lumière soit faite sur le contenu de cet article et sur les conditions de sa réalisation. Il est impératif d'établir, si tel est le cas, un éventuel bidonnage, un manque de sérieux dans l'enquête ou une manipulation.

Le droit d'informer et d'être informé, fondamental pour la démocratie, ne se conçoit qu'avec des journalistes et des médias libres. Leur crédibilité exige honnêteté et rigueur.

**Montreuil, le 23 juin 2022.**